

# RPE COUPE DE LA SARTHE MASCULINE

## SAISON 2025 -2026



### Art. 1 – GENERALITE

Nom de l'épreuve	COUPE DE LA SARTHE MASCULINE
Catégorie	SENIOR
Genre	Masculin
Commission Sportive Départementale / référent	Ludovic Chanclout
Forme de jeu	6x6
Hauteur du filet	2,43
Taille du terrain	9m x 18m

### Art. 2 – PARTICIPATION DES GSA (Groupement Sportif Affilié = Club)

Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes par GSA	NEANT

### Art. 3 – LICENCES DES PARTICIPANTS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition extension Volley-ball (VB), Compet'Lib (CO) ou Léo Lagrange sur inscription (50€)
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les entraîneurs	Encadrement éducateur sportif
Date limite d'homologation (DHO) pour participer à l'épreuve	Licence validée avant toute participation
<b>CATEGORIES AUTORISEES</b>	
M21 et Séniors (SEN & MTR)	Oui
M18	Oui avec simple surclassement
M15	<b>NON</b>

Les M18 et M21 peuvent jouer dans différents championnats départementaux, régionaux et nationaux avec les restrictions suivantes : ne jouer que dans un seul championnat senior par week-end et ne pas participer à plus de deux matchs par week-end (sauf tournois, plateaux ou coupe).

### Art. 4 – CONSTITUTION DES EQUIPES FDM

Nombre de joueurs maximum sur la FDME	12
Autorisation de passage d'un joueur sur plusieurs équipes d'un même club	<b>NON</b>

### Art. 5 – COMMUNICATION DES RESULTATS

Le CD 72	FDME obligatoire
Téléchargement de la FDME électronique	1 <sup>er</sup> jour ouvré qui suit la rencontre

# RPE COUPE DE LA SARTHE MASCULINE

## SAISON 2025 -2026

### Art. 6 – CALENDRIER

<b>Jour officiel des rencontres</b>	Le week-end
<b>Horaire officiel des rencontres</b>	Vendredi 20h00 à 21h00, samedi 18h00 à 21h00 et dimanche 10h00 à 16h00. Autres avec accord du club visiteur
<b>Lieu</b>	Gymnase du club recevant
<b>Accord de la commission sportive obligatoire</b>	Oui

Les demandes de modification de calendrier définitif doivent rester exceptionnelles, lorsque le club reçoit. Pour être prise en compte, une telle modification doit parvenir au Comité dans les délais précisés par la Commission Sportive, avant la date de la rencontre et être accompagnée de la nouvelle date de la rencontre qui aura obligatoirement lieu soit avant la date initiale, soit sur les journées de rattrapage prévues pour la phase concernée (aller ou retour). Le club demandeur suivra la procédure transmise par la Commission Sportive en début de saison. En cas de difficultés, le Comité statuera sur la date effective de la rencontre.

### Art. 7 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

<b>Heure programmée des rencontres</b>	H
<b>Présence des GSA</b>	H- 30 minutes
<b>Présence des arbitres</b>	Obligatoire
<b>Installation du terrain et du matériel terminée</b>	H- 45 minutes
<b>Contrôle des présences et signature de la feuille de match</b>	H- 15 minutes
<b>Tirage au sort</b>	H- 15 minutes
<b>Echauffement au filet</b>	H- 13 minutes

### Art. 8 – FORMULE SPORTIVE

<b>F - S</b>	EN FONCTION DU NOMBRE D'EQUIPES
	3 sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart – Set décisif 15 pts avec 2 pts d'écart

⇒ **Tableau des malus de compensation d'écart de niveau\* :**

	Compet'Lib	Départemental / Léo Lagrange	Régional 1 et 2	Pré-National	National 3
Compet'Lib	0	-5	-10	-12	-12
Départemental / Léo Lagrange	-5	0	-5	-10	-12
Régional 1 et 2	-10	-5	0	-5	-10
Pré-National	-12	-10	-5	0	-5
National 3	-12	-12	-10	-5	0

**Malus à chaque set pour le club le mieux classé**

\* capé à -12pts (soit 1/2 set)

### Art. 9 – BALLON

<b>Type de ballon autorisé</b>	Molten : V5M4500 - V5M5000 / Mikasa : MVA200 - MVA300
--------------------------------	-------------------------------------------------------

<b>Ludovic Chanclout (CSD)</b>	06 86 44 45 91	<a href="mailto:chanclout_ludovic@yahoo.fr">chanclout_ludovic@yahoo.fr</a>
Inscription Espace Club FFVB		